

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal 

ORDONNANCES

À sa séance du 9 mai 2011, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 269 et P-1, o. 238 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2011, 3^e partie, B);
- B-3, o. 270, P-1, o. 239 et 01-282, o. 94 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2011, 4^e partie, B);
- B-3, o. 271, P-1, o. 240 et C-4.1, o. 85 relatives à la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2011, 3^e partie, A);
- B-3, o. 272 et P-1, o. 241 relatives à l'événement « TOMS »;
- B-3, o. 273 relative à la tenue d'événement au parc Jean-Drapeau;
- 01-282, o. 95 relative à l'événement « Campagne de sensibilisation de la Société de transport de Montréal.

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., c. B-3), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), et la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

Ces règlements et ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication; ils peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 14 mai 2011

M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement